

**Procès verbal de la séance d'installation des Autorités communales  
législaturo 2016-2021**

Commune de Vaux-sur-Noyon  
Séance du 9 mai 2016

Le Conseil général convoqué par ordre de la Préfecture, se réunit ce jour le  
9 mai 2016 à 19 heures afin de procéder :

1. A l'assermentation des membres du Conseil général
2. A l'assermentation des membres de la Municipalité
3. Aux nominations légales

La liste des citoyennes et citoyens aptes à faire partie du Conseil est déposée sur le bureau.

Il est constaté que les élections du 28 février 2016 n'ont donné lieu à aucun recours.

Madame la Préfète Andrea Arn préside les opérations et déclare la séance ouverte.

**FONCTIONNEMENT :**

Elle désigne comme Secrétaire provisoire : Mme / M. Staudmann Raymond

Elle fait appel aux scrutateurs provisoires : Mme / M. Jac Breton

Mme / M. François Denis

Les membres absents seront assermentés lors de la première assemblée où ils se présenteront.

**INSTALLATION DU CONSEIL :**

L'assemblée se lève pour l'assermentation du Conseil général.

Madame la Préfète donne lecture de la formule de serment prescrit à l'article 9 de la Loi sur les communes. Il est procédé à l'appel selon la liste des citoyennes et citoyens remplissant les conditions légales

A l'appel de son nom, chaque conseiller présent solennise la promesse. Il est de ce fait installé membre du Conseil général pour entrer en fonction le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Nombre de membres assermentés : 30 dont la liste est jointe au PV.

**INSTALLATION DE LA MUNICIPALITE :**

Madame la Préfète, après s'être assurée qu'il n'y a entre les élus aucun degré de parenté prohibé selon l'article 48 de la Loi sur les communes, donne lecture du serment prescrit aux articles 9 et 62 de cette Loi.

A l'appel de son nom, chaque municipal solennise la promesse. Il est de ce fait installé pour entrer en fonction le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

A l'appel de son nom, le Syndic/a Syndique solennise la promesse. Il/elle est de ce fait installé/e pour entrer en fonction le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Les membres de la municipalité sont :

Syndic/quo : M. M. Vincent Denis  
Municipales / municipaux : M. M. Yves Schopfer  
M. M. Ch. Huet Valérie  
M. M. Christian Touret Guil.  
M. M. Blair Garcia

**NOMINATION DU PRÉSIDENT ET DU SECRÉTAIRE DU CONSEIL**

En préambule, Madame la Préfète donne quelques renseignements sur les dispositions des articles 11 et 12 de la Loi sur les communes concernant le mode du scrutin.

**Président du Conseil, élu pour un an :**

Le nombre de candidat est égal au siège à pourvoir : le Conseil accepte l'élection tacite oui/ non

Election au scrutin

**1<sup>er</sup> Tour (majorité absolue)**

Bulletins délivrés : ..... rentrés : ..... Blancs : ..... nuls : .....  
Valables : ..... majorité : .....

Candidat n°1 .....

Candidat n°2 .....

Candidat n°3 .....

**2<sup>ème</sup> Tour éventuel (majorité relative)**

Bulletins délivrés : ..... rentrés : ..... Blancs : ..... nuls : .....  
Valables : ..... majorité : .....

Candidat n°1 .....

Candidat n°2 .....

Candidat n°3 .....

Est élu(e) : M. M. François Heuret par ..... voix / tacitement

Voix éparses : .....

**Secrétaire du Conseil, élu pour la durée de la législature (peut être choisi hors Conseil) :**

Le nombre de candidat est égal au siège à pourvoir : le Conseil accepte l'élection tacite oui/ non

Election au scrutin

**1<sup>er</sup> Tour (majorité absolue)**

Bulletins délivrés : ..... rentrés : ..... Blancs : ..... nuls : .....  
Valables : ..... majorité : .....

Candidat n°1 .....

Candidat n°2 .....

Candidat n°3 .....

**2<sup>ème</sup> Tour éventuel (majorité relative)**

Bulletins délivrés : ..... rentrés : ..... Blancs : ..... nuls : .....  
Valables : ..... majorité : .....

Candidat n°1 .....

Candidat n°2 .....

Candidat n°3 .....

Est élu(e) : Mme / M. Raymond Stouck par ..... voix / tac'tornent

Voix éparses : .....

Il est constaté qu'il n'existe aucun degré de parenté prohibé selon l'article 12 I.C entre le (la) Président (e) et le (a) Secrétaire.

Le procès-verbal est lu et approuvé séance tenante. *adopté à l'unanimité*

Madame la Préfète se retire après avoir remis la présidence au nouveau Président du Conseil.

La Préfète :



Le Secrétaire provisoire :



Annexe : liste des membres



SEANCE D'INSTALLATION DES AUTORITES COMMUNALES DE  
VAUX-SUR MORGES  
LE 9 MAI 2016 A 19 H SALLE DE COMMUNE

**APPEL, ORDRE DU JOUR.**

**Conduite de la séance**

Mme la Préfète Andréa Arn salue l'assemblée et ouvre cette séance d'installation des Autorités de Vaux-sur-Morges. Elle présente le déroulement officiel de cette séance, puis cède la parole à M Restauri pasteur de notre paroisse, qui transmet aux futures Autorités communales ses meilleurs sentiments pour la législature à venir.

**Appel**

Le rôle des électeurs de la commune est remis à Mme la Préfète qui l'approuve; les 30 électeurs présents sont appelés par le secrétaire et prêtent serment tour à tour.

**Ordre du jour**

Une modification est inscrite à l'OJ; le point 18 sera: Election d'un membre du Conseil au Comité FDDER. Le point 19: divers et communications.

**Désignation du secrétaire provisoire**

**Points 1 à 8 OJ**

Ces points conduits par Mme la Préfète sont traités dans le PV de séance signé le soir même par Mme Arn et M Stoudmann.

**Désignation de deux scrutateurs de séance**

**Assermentation des membres du Conseil général**

**Assermentation de la Municipalité**

**Assermentation du Syndic**

**Election du Président du Conseil**

**Election du secrétaire du Conseil**

**Election du vice-président du Conseil**

**9 OJ**

M Menzel, depuis ce point 9 OJ reprend la conduite de la séance. Il souhaite que le rythme soutenu de la première partie de soirée dure encore un peu et attend une proposition pour la vice-présidence. Mme Annie Oulevey Bachmann, déjà installée à ce poste en 2015 accepte de rempiler sous les applaudissements de l'assemblée.

Votre secrétaire précise ici, dans l'idée de ne pas se répéter, que les élections des points 7 à 17 de l'OJ le furent à l'unanimité et sous les applaudissements nourris de l'assemblée.

**Election de deux scrutateurs et deux suppléants****10 OJ**

Sont élues membres du bureau du Conseil: Marie Claire Gebhard et Sandra Höhener, suppléantes: Lina Riccio Lardet et Françoise Valsesia.

**Election de la commission de gestion et un suppléant****11 OJ**

Dès le 1er juillet, la commission de gestion sera ainsi composée:

Président - rapporteur, François Denis, membres: Jacqueline Lux, André Höhener.  
suppléante: Christine Riesen Sutter.

**Election de la commission de recours en matière d'impôts****12 OJ**

Sont élus à la commission de recours impôts:

Messieurs Luc Breton, Roger Paquier, Bernard Schopfer.

**Election de la commission d'urbanisme****13 OJ**

La commission urbanisme et PGA est composée de:  
M-Claire Gebhard, Rudolf Gerber, David Spycher.

**Election de deux délégués au Conseil ACIC****14 OJ**

Pour la prochaine législature, les deux délégués au Conseil de l'ACIC seront:  
Messieurs Roger Paquier et David Spycher.

**Election du délégué au Conseil AVM****15 OJ**

Madame Solange Perey poursuivra son mandat au Conseil de l'AVM.

**Election du délégué au Conseil ERM****16 OJ**

Le représentant de notre Conseil à celui de l'ERM sera M Philippe Sutter.

**Election du délégué au Conseil ASIABE****17 OJ**

Madame la vice-présidente du Conseil sera également notre représentante au Conseil de notre groupement scolaire ASIABE.

**Election du membre Conseil au Comité FDDER**

18 OJ

Messieurs Höhener et Lardet sont intéressés par un poste au Comité du Fonds DDER. M Denis Syndic explique qu'un seul membre peut être élu ce soir en tant que représentant du Conseil. La place restante reviendra à tout citoyen qui en fera candidature après appel de la Municipalité. M Menzel demande le vote concernant ces deux candidats; M Höhener est élu à la majorité.

### Divers et communications

19 OJ

M le Syndic remercie l'assemblée, ainsi que Mme le Préfet Andréa Arn. Il relève les points importants de la législature à venir qui seront: travail en parallèle avec les communes en étude de fusion, incidence du nouveau calcul péréquatif et solutions, finalisation et financement de l'accueil parascolaire au sein de notre groupement scolaire.

Il souhaite la bienvenue au nouveau municipal Alain Garcia.

M Henri Stoudmann demande si, tenant compte de la teneur de la nouvelle Loi sur les Communes, nous pourrions voir la fin des bulletins de vote au sein de notre Conseil. Mme Arn le confirme, sauf si demande par un cinquième des membres présents.

La parole n'est plus demandée, M le Président lève cette séance à 20h25 et invite chacun à partager une collation bienvenue après ces fructueux débats.

François Meuzel Président

Raymond Stoudmann secr.



